



JO N° 33 du 11 septembre 2019

DOSSIER N° 164-2019

## AVIS DE CONSTRUCTION

## Permis ordinaire

REQUERANT M. Kevin Casas  
Lunchisy Sàrl  
Rue des Tourterelles 16  
2800 Delémont

AUTEUR DU PROJET M. Kevin Casas Lunchisy Sàrl, Rue des Tourterelles 16, 2800 Delémont

PROJET Aménagement d'une cuisine professionnelle au rez-de-chaussée et pose d'une ventilation.

RUE Rue Saint-Georges

PARCELLE(S) N° 5314 Surface: 3'552 m<sup>2</sup>

ZONE DE CONSTRUCTION ABb : Zone d'activités B secteur b

PLAN SPECIAL --

LIEU-DIT --

BÂTIMENT N° 4

Description: Bâtiment existant

### DIMENSIONS

Longueur: Existant

Hauteur: Existant

Largeur: Existant

Hauteur totale: Existant

Remarques: --

### GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: Existant

Façades: Existant

Couleur: Existant

Couverture: Existant

CHAUFFAGE Existant

### DEROGATIONS REQUISES --

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

### **Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :**

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 9 septembre 2019

SERVICE DE L'URBANISME,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES TRAVAUX PUBLICS